

Quelques informations récentes sur l'avancement du projet LN PCA (ex LGV PACA) novembre 2016

I. Le Conseil Général approuve et signe le 27 octobre dernier la convention du financement des expropriations :

La révoltante décision du Conseil départemental du Var

Le 27 octobre 2016, à Draguignan, tous les conseillers départementaux du Var (sauf 7) ont signé sans état d'âme l'expropriation de leurs administrés riverains futurs de la ligne Provence Alpes Côte d'Azur avec cette mention particulièrement cynique : « *De plus, les biens acquis le sont au titre du projet et restent dans le bilan de l'opération. Au cas où les biens acquis ne feraient pas partie de l'assiette foncière finale du projet, le reversement aux partenaires à terme serait fait : les montants issus de la revente des biens acquis au delà des besoins fonciers du projet seraient rétrocédés aux partenaires en fonction de leurs participation relative.* »

Outre le fait que c'est la porte ouverte à tous les abus puisque la largeur de la zone de passage préférentielle peut atteindre en certains endroits plus de 2 km, il est hélas fréquent de voir que les biens des personnes expropriées à bas prix peuvent être revendus avec une marge de 1000 à 1500% ! Mesdames et messieurs les conseillers, les futurs expropriés vous remercient.

II. Les Permis de construire seraient délivrés par la SNCF R :

AVEC LA SNCF TOUT EST POSSIBLE !

c'est SNCF R qui délivrerait les permis de construire sur les terrains de la commune

Le sursis à statuer est une pratique légale mais reste une prérogative de l'autorité administrative, en pratique le maire de la commune. Là, avec la complicité du préfet, c'est SNCF R qui décidera ou non d'autoriser tous les PC de la commune et ce, avec un DELAI DE DEUX ANS...!

pièce jointe extraite du verbatim de la réunion de Villeneuve-Loubet :

Vous avez posé la question sur les sursis à statuer et sur la date à laquelle ils seront posés.

Serge JOVER, ADEV

Sur ce que c'est, d'abord.

Jean-Michel CHARRIER, Directeur de la mission Ligne Nouvelle PCA (SNCF Réseau)

Dans le cadre du projet, nous proposons de mettre en place ce que l'on appelle des « zones de protection foncière ». C'est-à-dire qu'une fois que le tracé est décidé, nous proposons aux Préfectures de faire un arrêté de mise à l'étude, ce qui permet que l'ensemble des permis de construire qui sont présentés sur la commune puissent être proposés au maître d'ouvrage. Le maître d'ouvrage a légalement deux ans de sursis à statuer, c'est-à-dire que, pendant deux ans, il ne peut pas répondre à ce permis de construire, puisqu'il est censé faire des études pour préciser le tracé.

Au bout de ces deux ans, si le permis de construire n'est pas traité et s'il n'y a pas de retour du maître d'ouvrage, donc de SNCF Réseau, le permis de construire est attribué.

Cette mesure permet simplement, puisque nous sommes dans la logique d'affiner les tracés, qu'un permis de construire qui serait proche de cette zone, donc dans la zone déterminée par l'arrêté préfectoral lié au tracé qui sera choisi, puisse être étudié par le maître d'ouvrage et que le maître d'ouvrage dise « non, c'est pile sur le trajet » ou « c'est pile sur quelque chose qui peut nous gêner, donc nous n'accordons pas le permis de construire ».

III. Les maires ne veulent pas informer leurs administrés, au prétexte qu'ils ne «seraient au courant de rien » !?

LA CONCERTATION AVEC LES ÉLUS



+ Objectifs

- Partager les résultats des études initiales de variantes (tracés et gares) réalisées par SNCF Réseau
- Echanger sur ces variantes et identifier des propositions nouvelles
- Echanger sur le dispositif de concertation publique

IV. Les élus du Var réclament l'accélération du projet et la construction de la portion de ligne Le Muy – La Siagne dès 2018 :

ÉLÉMENTS ISSUS DE LA CONCERTATION AVEC LES ÉLUS VAR

Territoire	Points abordés	Propositions
TPM	Accélérer le calendrier notamment pour le nœud toulonnais et la section Le Muy – Siagne, aujourd’hui prévus en Priorité 2, et à rattacher à la Priorité 1	<ul style="list-style-type: none"> Engagement au plus tôt des études des projets permettant la désaturation du nœud toulonnais articulées avec l’ensemble avec les actions du CPER 2015-2020 Réaliser ces aménagements en même temps que la Priorité 1
	Examiner les variantes qui seront soumises à la concertation publique de l’automne pour les aménagements de Priorité 1 à la Pauline sous réserve d’ajustements lors du travail qui se poursuit	<ul style="list-style-type: none"> Approfondissement des études de localisation du PEM de l’entrée Est de l’agglomération, en collaboration avec les acteurs en charge de l’urbanisme et des transports, et avec l’assistance de l’Agence d’urbanisme Poursuite de la concertation sur les modalités d’insertion des nouveaux aménagements dans leur environnement urbain, agricole et naturel
Est Var	Accélération de la réalisation de la section Le Muy – Siagne	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des aménagements en même temps que la Priorité 1
Var	Prise en compte des pressions sur le foncier dans différents secteurs de la ZPP de Priorité 2 : Le Muy, Le Beausset, ...	<ul style="list-style-type: none"> Démarrer les travaux de l’Observatoire du foncier (identification des zones de tension foncière et des études spécifiques nécessaires) Prendre acte des arguments qui ont été formulés pour les sections de Priorité 2 en vue des études futures

LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D’AZUR - COMITÉ DE PILOTAGE DU 20 SEPTEMBRE 2016
14 -



V. Plus de 60 associations de la région PACA dénoncent les dérives de la concertation et le comportement du maître d’ouvrage (pièce jointe 1)

VI. Le financement de ce projet pharaonique pèsera lourd sur les épaules des habitants de la région : (COPIL de mai 2015, p.3 et pièce jointe 2)

- Le préfet regrette les pertes de temps sur ce projet et souhaite maintenir le cap sur la base des priorités définies. Il précise que les projets actuels partagent globalement la même clé de participation : État 25 %, SNCF R 25 %, et autres collectivités 50 % et indique que l’État pourrait étudier une évolution de sa participation sur les prochaines phases via les dispositifs proposés par la BEI et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Page 3 sur 5

VII. Article du journal Le Ravi, journal mensuel PACA (pièce jointe 3)

ML Meillaud-Boffard
Présidente de l’association APPEL-Le Muy
Co coordinatrice du Collectif Est-Var pour le
développement de transports en commun de proximité